



# PRESSE

## Inauguration du pôle d'échanges multimodal de Saint-Vit

Jeudi 27 octobre 2022





## Des aménagements favorisant l'intermodalité

Sur le site de la gare de Saint-Vit, les nouveaux aménagements visent à faciliter le déplacement des habitants en concentrant, sur un lieu unique, l'ensemble des modes de transport disponibles : train, car, vélo, covoiturage.

Les travaux débutés en février 2022 se sont terminés en août. Ils ont consisté à :

- aménager des stationnements destinés à l'ensemble des pratiques de déplacement

### Côté Sud (parvis de la gare) :

- zone dépose minute devant le parvis de la gare
- aménagement du parking pour améliorer l'offre de stationnement. Environ 55 places, dont deux pour personnes en situation de handicap, sont disponibles pour les usagers du TER et les covoitureurs
- augmentation de la capacité de stationnement des vélos avec la pose d'arceaux. Création d'un espace pour la mise en place de boxes à vélos sécurisés

### Côté Nord (rue de l'Industrie) :

- pose d'arceaux vélos
- zone dépose minute
- réservation de dix places pour les usagers pratiquant le covoiturage

- réaliser deux arrêts de car Ginko aux normes pour personnes à mobilité réduite (PMR) en lien direct avec la gare et le centre-ville

- assurer des itinéraires piétons sécurisés, notamment par l'aménagement d'une traversée piétonne gérée par feux tricolores sur la RD 673 et l'aménagement d'un parvis aux normes PMR devant la halte ferroviaire

- aménager un réseau de cheminements pour sécuriser et faciliter les modes actifs (piétons et cycles) entre la gare, l'espace public de la salle des fêtes, et le centre-ville ancien de la commune où se situe un grand nombre de commerces. Environ 200 mètres linéaires de voie verte ont été réalisés.

Le projet a également pris en compte les aspects environnementaux :

- le parking est perméable et permet l'infiltration de l'eau dans le milieu naturel

- les aires de stationnement sont équipées d'un éclairage public à LED avec abaissement de l'intensité de 50% entre 23h et 3h

- des arbres ont été plantés sur le parking et le parvis

- le site est compatible avec l'installation d'ombrières solaires et de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les travaux ont été décidés en réponse aux constats suivants, démontrés par des études :

- une offre de stationnement saturée sur le site et la pratique du stationnement sauvage

- 44 % des usagers du parking habitaient à moins de 3 km, ce qui représentait un potentiel de développement cyclable important

- 30 % des usagers du parking habitaient Saint-Vit, ce qui représentait également un potentiel de développement des déplacements piétonniers

- l'arrêt de car était situé loin de la halte ferroviaire

- les cheminements piétons et cyclables n'étaient ni aisés ni sécurisés.

## Des exemples de multi-modalité et de report modal grâce à ces nouveaux aménagements

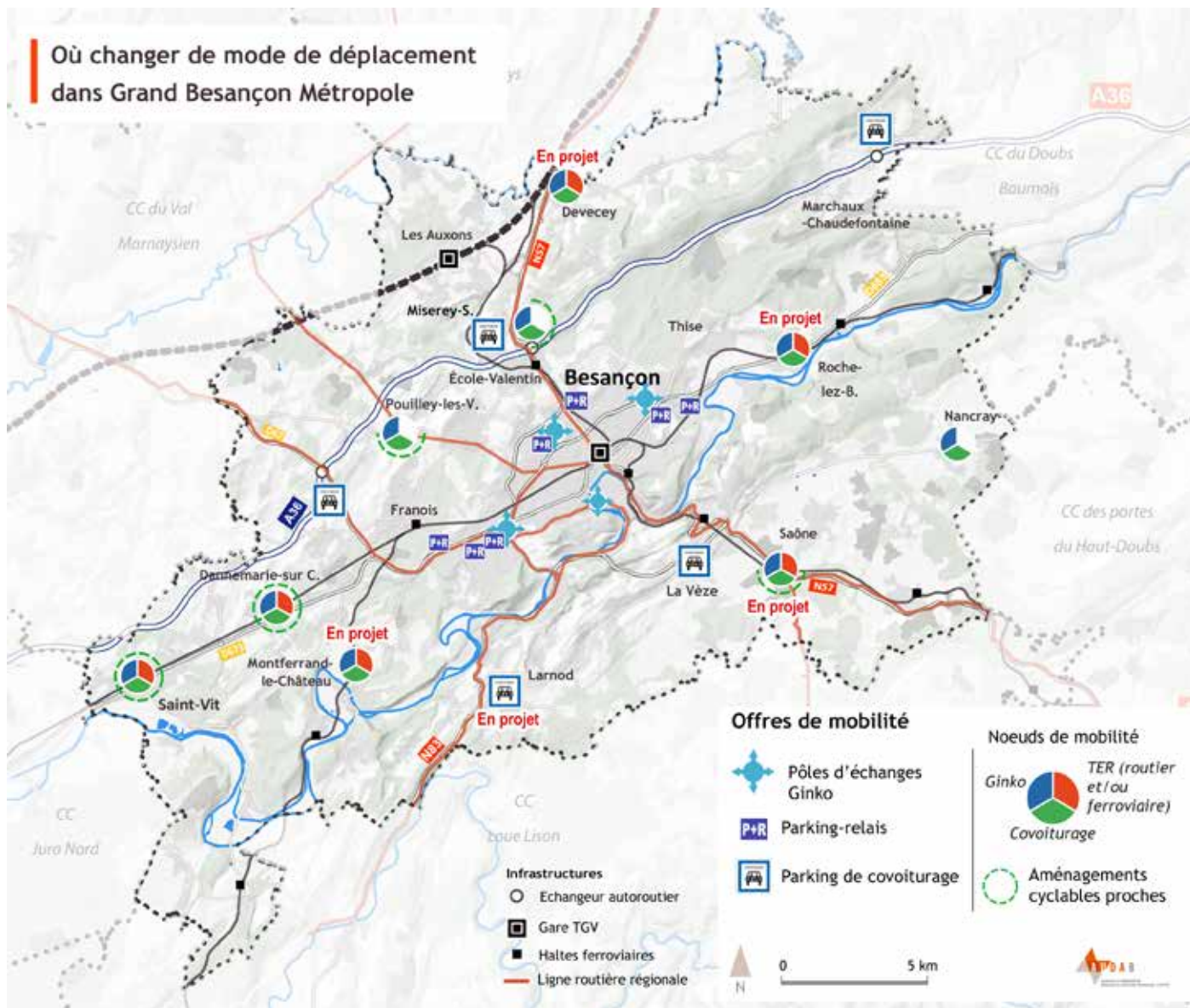
Un habitant de Saint-Vit peut ainsi se rendre à vélo à la gare sur un parcours sécurisé aux abords de la RD 673, déposer son vélo en toute sécurité et prendre le train pour rejoindre Besançon, Dole ou Dijon.

Il peut aussi se rendre à la gare en car avec la ligne 53 ou grâce aux services de réservation et descendre au nouvel arrêt de car devant la gare, sur un cheminement piéton sécurisé.

Un habitant des villages aux alentours peut pratiquer le covoiturage en déposant son véhicule sur un parking sécurisé et éclairé et prendre le train à la gare de Saint-Vit.



## Où changer de mode de déplacement dans Grand Besançon Métropole



### Situation de Saint-Vit

5 000 habitants

Ville centre d'un bassin de vie de 35 000 personnes

Traversée par la RD 673 Besançon-Dole

Située sur la ligne de chemin de fer Belfort-Dole (TER-TGV)

À proximité de l'A36

### Le premier pôle d'échanges multimodal d'envergure de la périphérie

Grand Besançon Métropole a pris des engagements au titre de son plan de mobilité (PDM) afin de renforcer l'intermodalité et le report modal. L'enjeu est de mettre en place des structures adaptées pour diminuer la part des véhicules motorisés individuels, en renforçant et sécurisant les autres modes de déplacement, et réduire ainsi les émissions de gaz à effets de serre.

Les modes de déplacement écologiques et économiques sont ainsi encouragés.

Saint-Vit est le premier pôle d'échanges multimodal (PEM) d'envergure créé autour d'une halte ferroviaire en périphérie de Besançon.

Grand Besançon Métropole en compte trois autres : Viotte, Pouilley-les-Vignes et Dannemarie-sur-Crête. Des études s'engagent actuellement pour un nouveau PEM à la halte de Saône.

Le pôle d'échanges multimodal de Saint-Vit a été réalisé en priorité car le site présentait des atouts démographique, géographique et en termes de déplacements.

## Déplacements : les données clés

3 990 déplacements domicile-travail

Ligne de car 53 du réseau Ginko

327 abonnés Ginko  
(7% de la population de Saint-Vit)

Service de transport sur réservation  
Proxi A et B permettant à l'ensemble  
des quartiers de Saint-Vit de  
rejoindre la gare, le centre-ville et la  
zone d'activités des Belles Ouvrières

26 allers-retours par jour  
entre Besançon et Dijon  
au départ de la gare de Saint-Vit

13 900 véhicules par jour  
circulent sur la RD 673

## Financements

Cet aménagement porté par Grand Besançon Métropole, maître d'ouvrage, s'élève à 800 000 € HT, répartis comme suit :

- État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 277 823 €
- État - DREAL (appel à projets transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux) / Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) dans le cadre du Plan de relance 2020-2022 : 140 000 €
- Grand Besançon Métropole : 202 177 €
- Région Bourgogne-Franche-Comté : 180 000 €

Le Département du Doubs est intervenu dans le cadre d'une opération partenariale de sécurité en agglomération (OPSA), en réalisant les travaux de réfection de chaussée sur le RD673 de manière concomitante aux travaux du pôle d'échanges multimodal.

Par ailleurs, une convention d'occupation du parking a été mise en place avec la SNCF, propriétaire des parkings.